

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 10 janvier 2011 à 19 h 30, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :

Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Justin Chabot, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Jean Boissonneault, conseiller
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

2011-01 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 10 janvier 2011 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-02 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2010

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 6 décembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-03 Approbation des comptes pour la période du 6 décembre 2010 au 10 janvier 2011

Sur proposition de Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2414 à #2481

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 10 janvier 2011

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-04 Adoption du règlement 2011-01 fixant le remboursement d'une partie des frais encourus pour l'achat de couches de coton

CONSIDÉRANT le projet de réduction des déchets présenté à la Municipalité prévoyant la réduction des matières résiduelles par l'utilisation des couches lavables et réutilisables;

CONSIDÉRANT l'application de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'une politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné lors de la séance du 6 décembre 2010 par le conseiller Monsieur Justin Chabot ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Justin Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité par la résolution n°2011-04 que le règlement numéro 2011-01 fixant le remboursement d'une partie des frais encourus pour l'achat de couches de coton soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce même règlement que :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 : Objet

Le présent règlement vise à mettre en place un soutien financier aux familles de la municipalité qui utilisent des couches lavables et réutilisables en vue de permettre la diminution du volume de couches jetables dirigé vers le site d'enfouissement.

Article 3 : Modalités

La Municipalité remboursera aux familles ayant un jeune enfant et résidant sur le territoire municipal, cinquante pour cent (50 %) des coûts encourus pour l'achat de couches lavables et réutilisables, jusqu'à concurrence d'un montant de 250 \$ par enfant.

Le remboursement sera effectué sur production d'une facture établissant l'achat ainsi que sur présentation d'une pièce justificative indiquant la date de naissance de l'enfant.

Article 4 : Période d'admissibilité

Pour être admissible au remboursement prévu à l'article 3, l'achat des couches doit avoir été fait après le premier janvier 2011 et pour un enfant né depuis le premier janvier 2011.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale/secrétaire-trésorière

2011-05 Bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada

Compte tenu de l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie;

Compte tenu des besoins croissants des organismes;

Compte tenu de l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives;

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le conseil de la municipalité de Saint-Albert exige que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emploi d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence. Et qu'en conséquence, une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-06 Vente de terrain – Mme Josianne Guillemette et Martin Scalabrini

Attendu que la Municipalité cèdera un terrain d'une superficie de 1393.54 mètres carrés à Madame Josianne Guillemette et Monsieur Martin Scalabrini, terrain portant l'adresse du 15, 4^e Avenue Est portant le numéro de lot P-855.

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert cédera le dit terrain au montant de 18 500\$ plus taxes soit 21 076,13\$, et que Monsieur Alain St-Pierre, maire, et Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat devant notaire, pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-07 Renouvellement de l'entente de service SPAA – Roulis-Bus – Cotisation FQM 2011

Attendu que l'entente de service avec la SPAA est à renouveler, et que le coût pour l'année 2011 est de 2709,00\$.

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert offre le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2011, et que sa contribution sera de 4145,00\$.

Attendu que le renouvellement de la contribution annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités est 1148,98\$ pour l'année 2011.

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que la Municipalité renouvelle les ententes de service pour l'année 2011 avec la SPAA, Rouli-Bus et la FQM aux coûts mentionnés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-08 Dossier J. Alain Laroche – dalle de béton- - - Huis clos

Attendu que Monsieur J. Alain Laroche et Madame Céline Bélanger de Ferme Rochalain inc., font suite à notre correspondance transmise par Me Claude Caron en date du 17 décembre dernier.

Attendu que dans leur lettre du 21 décembre 2010, il nous demande de leur fournir l'information suivante : à savoir la superficie en pieds carrés de la dalle de béton, qui est sur la propriété de la Municipalité, afin de connaître la somme à payer pour l'achat de cette partie de terrain.

Attendu que la Ferme Rochalain inc. ne répond pas à la demande de la Municipalité dans sa lettre du 17 décembre 2010.

Attendu que la Municipalité a fait deux propositions : il achète la rue ou il démolit la dalle de béton.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que la Municipalité maintient son opinion et donne mandat à Me Claude Caron, avocat, de prendre toutes les mesures nécessaires avenant le cas d'une poursuite en vertu des règlements municipaux ou pour avoir un jugement en main d'ici la fin d'avril pour la démolition de la dalle de béton.

2011-09 Levée de la séance régulière du 10 janvier 2011

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance du 10 janvier 2011 soit levée à 20h30.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale
secrétaire-trésorière

